



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT-CINQ AOUT, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire.

Membres élus : 15 – Membres en fonction : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 août 2025

Les membres présents (8) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Emmanuelle ROSSI, Stéphane BOLLARD, Carole DUPRÉ, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS, Guillaume PERISSE ;

Procuration (2) : Christopher BISSHOP-BOUCARDEY à Claude CHARBONNIER, Séverine SAOS à Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS ;

Absents (3) : Denis JEANDIN, Gratienne BASTARD-ROSSET, André BOCHET-CADET ;

Madame Yvette GOLLIET a été élue secrétaire de séance.

N°2025/054-25/08

**Objet : MARCHES PUBLICS – Abrogation de la délibération N°2025/047-30/06 en date du 30 juin 2025
– Attribution Délégation Service Public 2025 AUBERGE**

Rapporteur Catherine HAUETER

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Délégation de Service Public (DSP) 2025 AUBERGE a été attribuée à Mesdames Anne POURTAUBORDE et Minna PIEGAY société A&M SAVEURS par délibération N° 2025/047-30/06 en date du 30 juin 2025.

Cette délibération a été transmise au contrôle de légalité le 25 juillet 2025.

Par courriel en date du 22 juillet 2025, Madame Minna PIEGAY a fait savoir que n'ayant pas eu l'acceptation de son prêt, elle renonçait à la création de la société dont elle est l'associé majoritaire.

Madame Anne POURTAUBORDE a informé les élus qu'elle cherchait un nouvel associé.

Par courriel du 24 juillet 2025, Madame Anne POURTAUBORDE a fait savoir que la SOCIETE A&M SAVEURS se désistait de sa candidature et de son offre pour la DSP 2025 AUBERGE.

Considérant que les notifications de refus d'attribution ont été transmises aux autres candidats, Madame le Maire propose d'abroger la délibération N°2025/047-30/06 et de relancer une nouvelle procédure de DSP.

Entendu l'exposé de Catherine HAUETER,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** du désistement du candidat pour la DSP AUBERGE 2025 ;
- **DECIDE** d'abroger la délibération N°2025/047-30/06 en date du 30 juin 2025 ;
- **PROPOSE** de relancer une consultation Délégation de Service Public pour la gestion de l'Auberge ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Le Maire,
Catherine HAUETER*

*Le secrétaire de Séance
Yvette GOLLIET*



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAOIE LE 28/08/2025
ET PUBLICATION LE 29/08/2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL2025054
Objet :	ABROGATION DEL2025.047 -30/06 CANDIDAT
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-08-25 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.2.1 - Délibérations, décisions et pièces de procédure relatives aux délégations de service public
Identifiant unique :	074-217400035-20250825-DEL2025054-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-217400035-20250825-DEL2025054-DE-1-1_0.xml	text/xml	916 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2025.054 ABROGATION DEL2025.047 ATTRIBUTION DSP 2025 AUBERGE.pdf Nom métier : 99_DE-074-217400035-20250825-DEL2025054-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	99.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 août 2025 à 10h47min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 août 2025 à 10h47min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 août 2025 à 15h01min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 août 2025 à 01h27min06s	Reçu par le MI le 2025-08-28